



HAL
open science

Licence Économie et droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Économie et droit. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035662

HAL Id: hceres-02035662

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035662>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences– Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1 - Capitole

Demande n° S3110051087

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Economie et Droit

Présentation de la mention

S'inscrivant dans l'offre de formation désormais resserrée de l'Ecole d'Economie de Toulouse (TSE), la mention Economie et Droit constitue une formation exigeante qui vise à offrir aux étudiants une formation de base solide dans les deux disciplines, les aspects de droit privé étant privilégiés dans la formation juridique. Il s'agit d'une formation qui s'adresse à un public averti des difficultés de ce type de double cursus. Elle est aussi sélective, puisque l'accès à la troisième année de licence n'est pas de droit pour les titulaires des deux premières années. Elle vise principalement à la poursuite d'études en master, soit de droit soit d'économie, même si une poursuite dans un master bi-disciplinaire, tel qu'il existe à TSE, constitue la voie logique.

Avis condensé

● Avis global :

TSE fait le pari d'une attractivité accrue vers les « publics à forts potentiels » en offrant des mentions de licences bi-disciplinaires sélectives. S'appuyant sur les qualités des équipes pédagogiques toulousaines, à la fois en économie et en droit, cette mention s'inscrit parfaitement dans cette logique. Revers de l'exigence affichée, la difficulté d'un tel cursus ne doit pas être passée sous silence, et les taux d'abandon et de réussite évoqués témoignent, pour le quadriennal passé, de cet aspect. Si la prise en compte, à travers le dispositif d'aide à la réussite, de la problématique de la réussite en licence semble être réelle, elle apparaît plus liée aux difficultés traditionnelles d'un cursus d'économie que celles couramment rencontrées dans les filières juridiques. L'absence d'informations précises sur les étudiants, leur devenir, leur insertion... limite la qualité du dossier. Cependant, l'objectif pédagogique affiché d'offrir une formation qualifiant les étudiants pour des poursuites d'études dans les deux disciplines semble en cohérence avec les maquettes proposées. Cette licence a principalement vocation à la poursuite d'études en master.

● Points forts :

- Qualité de l'équipe enseignante.
- Volume horaire en adéquation avec le double cursus.
- Adéquation de cette formation avec l'offre de master de l'UT1 et notamment de TSE.

● Points faibles :

- Prise en compte encore faible des risques importants d'échecs ou d'abandons en L1.
- L'absence d'entrée de plein droit en L3 de la mention ne permet d'afficher que des poursuites assurées en L3 Droit ou AES parcours SES, ce qui n'est pas nécessairement en cohérence avec le parcours initial.
- Equipe pédagogique pilotée par des économistes sans réelles collaborations effectives avec les juristes.



- Annexe descriptive au diplôme insuffisante.
- Le dossier ne semble pas faire apparaître de réflexion pédagogique sur des évaluations spécifiques de compétences transversales (pas de travail en groupe, pas de travail personnel encadré...).

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il pourrait être utile d'associer la faculté de Droit plus étroitement que par la « mutualisation » de cours et de constituer une véritable équipe pédagogique mixte.

L'absence des annexes évoquées dans le dossier ne permet pas de juger convenablement des résultats de l'actuelle maquette et l'on voit peu les modifications apportées pour tenir compte des difficultés (notamment de réussite) évoquées.

Enfin, si l'attractivité accrue par la mise en place de filières sélectives au sein de TSE semble évidente, elle fait peser en retour sur l'équipe pédagogique une exigence de prise en compte des problématiques de l'aide à la réussite plus importante encore. La seule orientation active et la sélectivité de la filière ne saurait être une réponse à l'échec en L1 pour des disciplines non enseignées dans le cursus secondaire. *A minima* (en sus des traditionnels tutorats disciplinaires et TD de mise à niveau), un dispositif passerelle permettant une réelle réorientation en fin de S1 ou L1 vers une licence Droit ou Economie plus traditionnelle pourrait être opportun.

Avis détaillé

1 • Pilotage de la licence :

L'exigence d'excellence imposée par ce double cursus nécessite en retour une même exigence au niveau de son pilotage. En l'état des informations renseignées, ce dernier semble assez limité (une réunion annuelle des enseignants).

2 • Projet pédagogique :

Il s'agit d'un projet pédagogique ambitieux, mais en adéquation avec les objectifs affichés de TSE. Entendue comme une formation qui n'a pas vocation à accueillir un nombre important d'étudiants, il est cohérent dès lors qu'un effort de présentation et d'explication du cursus est fait en amont aux futurs bacheliers.

L'équipe pédagogique intègre bien des universitaires des deux disciplines principales ainsi que des disciplines connexes. Si le dossier est porté par le doyen de la faculté de Droit et un économiste de TSE, il n'apparaît pas clairement à quel point l'équipe pédagogique associe concrètement TSE et la faculté de Droit ou si le parcours de cette mention est juste la possibilité offerte à des étudiants de suivre à la fois des enseignements à TSE et à la faculté de Droit pour valider un parcours bi-disciplinaire.

Les diplômes bi-disciplinaires Economie et Droit sont rares dans le paysage national. La mention s'explique ici par cohérence avec l'offre de formation de master (économie et droit), mais n'a pas vocation à accueillir un grand nombre d'étudiants, ce qui convient à son affichage volontairement sélectif et aux débouchés réellement bi-disciplinaires.



3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

L'aide à la réussite reste assez limitée et standard (quelques séances de tutorats, groupes de TD spécifiques dans quelques disciplines), ce qui constitue un point faible du diplôme. Il semble ne pas tenir compte de la présence simultanée de difficultés liées à l'enseignement des sciences économiques et des sciences juridiques qui toutes deux souffrent à elles seules d'importants échec en L1.

4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Cette filière vise avant tout à la poursuite d'études en master. Des réorientations sont possibles jusqu'à la fin du L1. L'absence de statistiques ne permet pas de juger de l'effectivité des poursuites d'études.